

18 décembre 2015

Original: espagnol

(15-6712) Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>MEXIQUE</u>
Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):

2. Organisme responsable:

Secretaría de Salud (Ministère de la santé)

Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios (Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires)

Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:

Comité Consultivo Nacional de Normalización de Regulación y Fomento Sanitario (Comité consultatif national de normalisation pour la réglementation et le développement sanitaire) Adresse: Oklahoma número 14, planta baja, Colonia Nápoles

Código postal 03810, México, Distrito Federal

Téléphone: 50805200, poste 1333,

Courrier électronique: rfs@cofepris.gob.mx

- 3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
- 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Articles en terre cuite vitrifiée, en céramique vitrifiée, en porcelaine ou en verre (domaine 81 de l'ICS)
- 5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: PROY-NOM-231-SSA1-2015, Artículos de alfarería vidriada, cerámica vidriada, porcelana y artículos de vidrio. Límites máximos permisibles de plomo y cadmio solubles. Método de ensayo (PROY-NOM-231-SSA1-2015. Articles en terre cuite vitrifiée, en céramique vitrifiée, en porcelaine ou et verre. Limites maximales autorisées de plomb et de cadmium solubles. Méthode d'essai), 13 pages, en espagnol
- **Teneur:** Le projet de norme notifié établit les limites maximales autorisées de plomb et de cadmium solubles applicables aux articles en terre cuite vitrifiée, en céramique vitrifiée, en porcelaine ou en verre utilisés pour contenir et transformer des aliments et des boissons.
- 7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Cette norme est d'application obligatoire sur tout le territoire national pour les responsables des produits en terre cuite, en céramique vitrifiée, en porcelaine et en verre, de fabrication nationale ou importés, destinés à contenir ou à transformer des aliments et des boissons.

Elle s'applique à tous les types d'articles en terre cuite, en céramique vitrifiée ou en verre, colorés ou non, avec ou sans décoration à l'intérieur, à l'extérieur (lèvre et bord) ou sur les deux côtés.

Cette norme abroge la norme officielle mexicaine NOM-231-SSA1-2002 (Articles en terre cuite, en céramique vitrifiée et en porcelaine. Limites de plomb et de cadmium solubles. Méthode d'essai) publiée dans le Journal officiel de la Fédération le 2 mars 2007.

8. Documents pertinents:

- NOM-004-SSA1-2013. Salud ambiental. Limitaciones y especificaciones sanitarias para el uso de los compuestos de plomo (Hygiène de l'environnement. Limites et spécifications sanitaires pour l'utilisation des composés du plomb)
- NOM-117-SSA1-1994. Bienes y servicios. Método de prueba para la determinación de cadmio, arsénico, plomo, estaño, cobre, fierro, zinc y mercurio en alimentos, agua potable y agua purificada por espectrometría de absorción atómica (Biens et services. Méthodes d'essai pour la détermination de la teneur en cadmium, en arsenic, en plomb, en étain, en cuivre, en zinc et en mercure des aliments, de l'eau potable et de l'eau purifiée par spectrométrie d'absorption atomique).
- 9. Date projetée pour l'adoption: -

Date projetée pour l'entrée en vigueur: La norme officielle mexicaine notifiée entrera en vigueur 60 jours après sa publication au Journal officiel de la Fédération.

- 10. Date limite pour la présentation des observations: 15 février 2016
- 11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Secretaría de Economía (Ministère de l'économie)

Subsecretaría de Competitividad y Normatividad (Ressort compétitivité et normes)

Dirección General de Normas (Direction générale des normes)

Téléphone: (+52) 55 5729 9100 poste 43217

Fax: (+52) 55 5520 9715

Site Web: http://www.economia-noms.gob.mx/?P=144

Courrier électronique: normasomc@economia.gob.mx et/ou

sofia.pacheco@economia.gob.mx

Accès au texte:

http://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5419981&fecha=15/12/2015

https://members.wto.org/crnattachments/2015/TBT/MEX/15_4941_00_s.pdf